



## Avant les démarches administratives

L'entreprise et le futur apprenti auront, dans tous les cas, pris contact avec l'établissement de formation, afin que le responsable pédagogique :

- valide les pré-requis académiques du candidat et s'assure de la cohérence de son projet professionnel avec la formation
- valide l'adéquation entre les missions proposées par l'entreprise et les objectifs de la formation,
- informe l'entreprise de son rôle, du référentiel de la formation et de la Charte d'Engagement Qualité de l'Apprentissage.

## Les conditions préalables à l'embauche d'un apprenti:

### Déclaration en vue de la formation d'apprentis

Art. L 6223-1 du Code du Travail

Toute entreprise peut engager un apprenti si l'employeur déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage et s'il garantit que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques ainsi que la moralité des personnes qui sont responsables de la formation sont de nature à permettre une formation satisfaisante.

### Compétences exigées du maître d'apprentissage

Art. L 6223-5 et L 6223-6 du Code du Travail

L'entreprise désigne parmi les salariés un Maître d'Apprentissage. Majeur, ce dernier doit offrir toutes les garanties de moralité et présenter des compétences professionnelles et pédagogiques (cf. tableau Codef – annexe 2).

Responsable de la formation de l'apprenti, le maître d'apprentissage peut s'entourer d'une équipe tutorale constituée de plusieurs salariés mais c'est lui qui assure la liaison avec l'établissement de formation. Le maître d'apprentissage doit être impérativement présent dans l'entreprise.

### Accueil simultané d'apprentis

Art. R6223-6, R6223-7 et R6223-8 du Code du Travail

L'employeur (le chef d'entreprise) ou tout autre salarié de l'entreprise, possédant les qualifications requises, peut encadrer au maximum 2 apprentis (sauf dérogation accordée au niveau d'une branche) + 1 redoublant, dans la même année de formation ou non.

### Cas particulier du secteur De l'hôtellerie-restauration

Arrêté du 22 juillet 2013 –  
Avenant N°17 du 10 janvier 2013  
de la convention collective

Depuis le 1<sup>er</sup> aout 2013  
Le maître d'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie Restauration doit être titulaire d'un permis de formation.  
Cette obligation de formation concerne tous les maîtres d'apprentissage qui n'ont jamais encadré d'alternant  
Ceux ayant déjà encadré un alternant doivent suivre une formation de mise à jour du permis de former.

# LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1

 **L'employeur prend contact avec le Service d'Enregistrement des contrats d'apprentissage concerné pour recevoir les documents à compléter**

**Annexe 1 : Coordonnées**

Retrouvez toutes les coordonnées et documents utiles sur notre site : [www.formasup-pds.fr](http://www.formasup-pds.fr)

L'employeur s'adresse à :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie** si l'entreprise est immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- **La Chambre des Métiers** si l'entreprise inscrite au répertoire des métiers
- **La Chambre d'Agriculture** si l'entreprise relève du régime des assurances sociales agricoles
- **La Direccte** si l'entreprise relève du secteur public  
*(Voir fiche n°4 pour les spécificités du contrat d'apprentissage dans le secteur public)*

2

 **L'employeur et le futur apprenti complètent, signent le contrat d'apprentissage - CERFA FA13a - et joignent les éléments complémentaires**

**Le contrat d'apprentissage doit être visé par FormaSup**

FormaSup - 27, rue Royale – BP 2320  
74010 ANNECY CEDEX

**FormaSup transmet le dossier complet à la chambre pour enregistrement**

**Annexe 2 :  
Tableau de qualification minimale du Maître d'Apprentissage du CODEF**

**Annexe 3 : CERFA FA 13a**

*Lorsque le contrat d'apprentissage est enregistré, la chambre se charge d'envoyer à l'employeur et à l'apprenti l'exemplaire original qui leur revient.*

*Il se charge également d'en transmettre une copie aux organismes suivants : URSSAF, Caisse de Retraites Complémentaires, Service Académique de l'Inspection du Travail, Forma-Sup des Pays de Savoie.*

**Le contrat d'apprentissage doit être transmis à la chambre pour enregistrement avant le début de l'exécution du contrat ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent.**

Le contrat doit être accompagné des éléments suivants :

- les justificatifs de compétences du maître d'apprentissage : titres ou diplômes + justificatifs de l'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti.  
NB : Ces éléments ne seront pas à transmettre pour un nouveau contrat conclu avec un apprenti préparant le même diplôme ou titre et suivi par le même maître d'apprentissage, sauf si l'entreprise n'a pas conclu de contrat d'apprentissage pendant une période de 5 ans à compter de la notification du contrat à la chambre.
- Le ou les documents requis par la réglementation si l'apprenti est de nationalité étrangère.

**La chambre dispose d'un délai de 15 jours pour enregistrer le contrat, à compter de la réception d'un dossier complet.**

NB : Si le dossier est incomplet, la chambre doit, dans ce même délai de 15 jours, en informer l'employeur et lui demander de fournir les éléments manquants. Elle dispose alors de 15 jours pour enregistrer le contrat à compter de la réception du dossier complet.

La chambre vérifie que le contrat est conforme à la réglementation applicable et notamment que le maître d'apprentissage remplit les conditions de compétence professionnelle exigée, que le plafond d'apprentis tutorés par maître d'apprentissage est respecté.

**L'entreprise déclare  
l'embauche auprès de  
l'URSSAF avant le début du  
contrat d'apprentissage**

**L'entreprise contacte la  
Médecine du Travail  
pour la visite médicale  
d'embauche de l'apprenti**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, de type particulier : **l'entreprise effectue les mêmes formalités que pour toute autre embauche.**

Pour déclarer votre apprenti en ligne :  
<http://www.urssaf.fr/>

**Cliquez sur :**

Espace employeur

Déclarer et payer

Vos déclarations uniques d'embauche :  
accéder au site

Saisissez votre n° SIRET (bandeau gauche de l'écran)

1 seule déclaration pour 7 formalités : URSSAF, ASSEDIC, DDTEFP, Services fiscaux, Insee, Médecine du travail.

## **ANNEXE 1**

### **COORDONNEES HAUTE-SAVOIE et SAVOIE**

#### **HAUTE-SAVOIE**

#### **SAVOIE**

**Chambre de Métiers**

Service apprentissage

28, avenue de France – BP 2015  
74011 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 23 92 22  
Fax : 04 50 23 92 84

7, rue Ronde  
73024 Chambéry

Tél. : 04 79 69 94 15  
Fax : 04 79 69 94 24

**Chambre d'Agriculture**

Service format<sup>o</sup> emploi

52, avenue Iles  
74000 Annecy

Tél. : 04 50 88 18 26  
Fax : 04 50 57 46 65

1, rue Château  
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 82 88

**CCIT**

Service apprentissage

5, rue du 27<sup>ème</sup> BCA - BP 2072  
74011 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 33 72 10  
Fax : 04 50 33 71 17

5, rue Salteur  
73024 Chambéry Cedex

Tél. : 04 57 73 73 73 (matin)  
Fax : 04 79 33 56 84

---

**DIRECCTE**

48, avenue de la République  
74960 Cran-Gevrier Cedex

Annecy - Chablais : M. MONTEL 04 50 88 28 95  
Arve – Genevois : Mme MEYNET 04 50 88 28 87  
Question particulière : MME DELBE 04 50 88 28 81  
Fax : 04 50 88 29 04

Carré Curial  
73018 Chambéry Cedex

Tél. : 04 79 60 70 03 ou 00  
Fax : 04 79 33 19 75

## ANNEXE 2


### Tableau de qualification minimale du Maître d'Apprentissage du CODEF (Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi)

<b>Diplôme et expérience du maître d'apprentissage</b> (en relation directe avec la formation préparée par l'apprenti)	<b>Sans diplôme ni titre reconnus</b>	<b>Diplôme de niveau V</b> (CAP, BEP...)	<b>Diplôme de niveau IV</b> (BT, Bac Pro...)	<b>Diplôme de niveau III</b> (BTS, DUT...)	<b>Diplôme de niveau II et I</b> (ingénieurs, maîtrise...)
<b>Pour former des apprentis préparant des diplômes de niveau II et I</b> (ingénieurs, maîtrise... )	6 ans d'activité prof.  au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	5 ans d'activité prof.  au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	4 ans d'activité prof.  au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	3 ans d'activité prof.  au niveau considéré	2 ans d'activité prof.  en relation avec le diplôme préparé
<b>Pour former des apprentis préparant des diplômes de niveau III</b> (DUT, BTS ... )	6 ans d'activité prof.  en relation avec le diplôme préparé  dont 5 ans reconnu de niveau III	5 ans d'activité prof.  en relation avec le diplôme préparé  dont 3 ans reconnu de niveau III	3 ans d'activité prof. au niveau III  en relation avec le diplôme préparé	2 ans d'activité prof.  en relation avec le diplôme préparé	2 ans d'activité prof.  en relation avec le diplôme préparé

- Les personnes justifiant de 3 ans d'activité professionnelle en relation avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti peuvent aussi exercer les fonctions de maître d'apprentissage, même si elles n'ont pas le niveau de qualification requis. Cette possibilité suppose toutefois l'avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. R. 6223-24 CT

# ANNEXE 3

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CERFA FA 13a

		<b>Contrat d'apprentissage</b> (art. L8211-1 et suivants du code du travail)		Cerfa FA13	
<input type="checkbox"/> Contrat		Mode contractuel de l'apprentissage		<input type="checkbox"/> Avenant	
<b>L'EMPLOYEUR</b>		<input type="checkbox"/> employeur privé		<input type="checkbox"/> employeur « public »*	
Nom et prénom ou dénomination : _____		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : _____		_____	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : _____		Type d'employeur :  _ _		_____	
N° Voie _____		Employeur spécifique :  _		_____	
Complément _____		Code activité de l'entreprise (NAF) :  _ _ _ _		_____	
Code postal  _ _ _ _  Commune : _____		Effectif salarié de l'entreprise  _ _ _ _ _		_____	
Téléphone :  _ _ _ _ _ _ _ _  / Télécopie :  _ _ _ _ _ _ _ _		Convention collective applicable : _____		Code IDCC de la convention  _ _ _ _	
Courriel : _____@_____		_____		_____	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>					
<b>L'APPRENTI(E)</b>					
Nom de naissance et prénom : _____		Date de naissance :  _ _   _ _   _ _ _ _		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Adresse : N° Voie _____		Département de naissance :  _ _ _		_____	
Code postal  _ _ _ _  Commune : _____		Commune de naissance : _____		_____	
Téléphone :  _ _ _ _ _ _ _ _		Nationalité :  _  Régime social :  _		_____	
Courriel : _____		Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Situation avant ce contrat :  _ _ _	
Représentant légal (renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)		Dernier diplôme ou titre préparé :  _ _  Dernière classe / année suivie :  _ _		_____	
Nom de naissance et prénom : _____		Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____		_____	
Adresse : N° Voie _____		_____		_____	
Code postal :  _ _ _ _  Commune : _____		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :  _ _		_____	
<b>LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE</b>					
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 : _____		Date de naissance :  _ _   _ _   _ _ _ _			
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 : _____		Date de naissance :  _ _   _ _   _ _ _ _			
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.					
<b>LE CONTRAT</b>					
Type de contrat ou d'avenant :  _ _		Type de dérogation :  _ _  renseigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat			
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  (renseigner si ce contrat a eu lieu dans la même entreprise)					
Date d'embauche :  _ _ _ _ _ _ _ _		Date de début d'exécution du contrat :  _ _ _ _ _ _ _ _		Si avenant, date d'effet :  _ _ _ _ _ _ _ _	
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :  _ _ _ _ _ _ _ _  Durée hebdomadaire du travail :  _ _  heures  _ _  minutes					
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
Rémunération		* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)			
1 <sup>ère</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____* ; du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____*		_____			
2 <sup>ème</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____* ; du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____*		_____			
3 <sup>ème</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____* ; du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____*		_____			
4 <sup>ème</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____* ; du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  : ___ % du _____*		_____			
Salaire brut mensuel à l'embauche :  _ _ _ _ _ _ _ _  €		Caisse de retraite complémentaire : _____			
Avantages en nature : Nourriture :  _ _ _ _ _  € / jour		Logement :  _ _ _ _ _  € / mois		Prime de panier :  _ _ _ _ _  € / mois	
<b>LA FORMATION</b>					
Etablissement de formation responsable : _____		Diplôme ou titre visé par l'apprenti :  _ _			
N° UAI de l'établissement :  _ _ _ _ _ _ _ _		Intitulé précis : _____			
Adresse : N° Voie _____		Code du diplôme :  _ _ _ _ _ _ _ _			
Complément : _____		Organisation de la formation : _____			
Code postal :  _ _ _ _  Commune : _____		1 <sup>ère</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  :  _ _  heures			
Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)		2 <sup>ème</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  :  _ _  heures			
_____		3 <sup>ème</sup> année, du  _ _ _ _ _ _ _ _  au  _ _ _ _ _ _ _ _  :  _ _  heures			
_____		Inspection pédagogique compétente :  _			
_____		Date d'inscription de l'apprenti :  _ _ _ _ _ _ _ _			
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat					
Fait le  _ _ _ _ _ _ _ _  à _____		Signature de l'employeur		Signature de l'apprenti(e)	
_____		_____		Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)	
<b>CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT</b>					
Nom de l'organisme : _____		N° SIRET de l'organisme :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
N° de gestion interne : _____		Adresse de l'organisme : N° Voie _____			
Date de réception du dossier complet :  _ _ _ _ _ _ _ _		Code postal  _ _ _ _  Commune : _____			
N° d'enregistrement :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		Date de la décision :  _ _ _ _ _ _ _ _			
_____		Numéro d'avenant :  _ _ _ _			
Pour remplir le contrat reportez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le portail de l'alternance : <a href="http://www.alternance.emploi.gouv.fr">www.alternance.emploi.gouv.fr</a>					